



ÉLECTRICIEN D'ÉQUIPEMENT DU BATIMENT

TP 00467 – NIVEAU III

RNCP37442

Objectifs de la formation :

Maîtriser les éléments principaux d'une installation (les circuits électriques, les protections, les commandes d'éclairage ...)

Respecter les normes de prescription ((NF C 15-100)

Utiliser les outils d'aide à la réalisation (les différents types de schéma)

Effectuer les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur le circuit composant une installation électrique monophasée d'un bâtiment.

Effectuer les travaux courants d'entretien et de dépannage sur l'appareillage composant une installation électrique monophasée d'un bâtiment.

Prérequis :

Maitriser les savoirs de base (lire, écrire, compter) est obligatoire. Bonne acuité visuelle.

Public :

Tout public

Admission, modalité et délai d'accès :

Les admissions : sur dossier en entrée permanente.

Les étapes d'admission :

- ▶ Examen du dossier, tests de positionnement et entretien individuel.



Les moyens mis en œuvre :

Le centre de formation dispose d'une salle de séances théoriques ainsi que des cabines aménagées pour la mise en pratique.

Chaque stagiaire à sa cabine et en a la responsabilité.

La formation est assurée par un formateur expert et référent pédagogique.

Mise à disposition des produits et outillages nécessaires au déroulement de la formation.

Mise à disposition d'appuis techniques.

Les étapes du programme de la formation sont expliquées de manière théorique et pratique par le formateur.

Celles-ci sont ensuite appliquées en situations réelles par le/la stagiaire.

Horaires :

Le lundi: 8h30-12h00 et 13h00-17h00

Les Mardi – Mercredi : 8h00-12h00 et 13h00-17h00

Le jeudi : 8h00-12h00 et 13h00-16h30

Le vendredi : 8h00-12h00

Evaluations :

Le suivi pédagogique est effectué en « continu ». Un « livret de progression » est attribué à chaque stagiaire en début de formation. Celui-ci nous permet d'évaluer la progression et la compréhension du stagiaire et il est complété par le formateur grâce aux entretiens techniques individuels, QCM, mises en situation, exercices pratiques en cabine.

A l'issue de la formation, le/la stagiaire garde un exemplaire tamponné et signé de ce livret, justifiant ainsi la maîtrise acquise lors de son parcours.

Sanction de la formation :

Un « **titre professionnel** » est délivré suite à la réussite de l'examen effectué en fin de formation.

Le métier « d'Électricien d'équipement »

L'électricien du bâtiment est traditionnellement chargé de l'équipement électrique des constructions. Dans le cadre d'un plan de rénovation, l'électricien remplace également les installations anciennes pour les rendre conformes aux nouvelles normes. En se basant sur les plans, l'électricien détermine l'emplacement des éléments de l'installation électrique. Il procède ensuite à la pose des câbles, des fils, des tableaux ou des armoires électriques et des prises. Tous les travaux de mises aux normes de sécurité électriques lui incombent également. Les activités de l'électricien du bâtiment couvrent un grand nombre d'installations différentes. Sur les chantiers importants, l'électricien se réfère aux schémas de montage et aux plans établis par les architectes ou les ingénieurs. Après la mise en service, il est le plus souvent chargé de la maintenance. Les automatismes (domotique) sont aujourd'hui très appréciés et représentent un renouvellement du travail de l'électricien. Tous ces marchés requièrent une technicité ;



TITRE PROFESSIONNEL ELECTRICIEN D' EQUIPEMENT DU BATIMENT

Blocs de compétences

Celui-ci est composé de deux différents modules nommés « Certificats de compétences professionnelles »

CCP 1 : Installer les réseaux d'énergie et les équipements en courants forts dans les bâtiments

CCP 2 : Installer les réseaux de communication, les équipements en courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments

Débouchés et suite de parcours

- Electricien ;
- Electricien bâtiment ;
- Monteur électricien ;
- Installateur électricien ;
- Tableautiste en électricité.
-

Passerelles :

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

- a) d'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s) ;
- b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat ;
- c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

DEROULEMENT

Durée de la formation : 1195 heures

Période d'intégration :

Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel

CCP 1 : Installer les réseaux d'énergie et les équipements en courants forts dans les bâtiments

- 1- Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les parties privatives des bâtiments d'habitation
- 2- Procéder aux autocontrôles et à la mise en service de l'installation électrique dans les parties privatives des bâtiments d'habitation
- 3- Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation
- 4- Procéder à la mise en sécurité de l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants
- 5- Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation

CCP 2 : Installer les réseaux de communication, les équipements en courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments

- 6- Installer des réseaux de communication dans un bâtiment à usage d'habitation et autres
- 7- Installer des équipements de sûreté et de sécurité dans un bâtiment à usage d'habitation et autres
- 8- Installer des équipements d'automatisme et de confort dans un bâtiment à usage d'habitation et autres
- 9- Installer des équipements et solutions d'efficacité énergétique dans un bâtiment à usage d'habitation et autres